

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75730 Paris SP 07

Direction des affaires juridiques (DAJ)

Exercice des droits : daj.rgpd@sg.social.gouv.fr

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement (et co-RT)	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
DAJConseil	Le traitement DAJConseil permet de suivre l'activité de la DAJ à travers l'enregistrement des saisines	Direction des affaires juridiques	Données d'identité Selon l'objet de la saisine : vie personnelle, Informations d'ordre professionnel, informations d'ordre économique et financier, Informations de connexion, données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD Durée de conservation : 10 ans	Demandeurs (personnes qui saisissent la DAJ), agents de la DAJ, éventuellement, mais à la marge et indirectement, dans les réponses les personnes concernées par la saisine.	Données accessibles aux seuls agents de la DAJ
Déclaration publique d'intérêts dans le domaine de la santé	Système de télé-déclaration des liens d'intérêts des personnes visées à l'article L.1451-1 du code de la santé (ensemble des acteurs participant à la prise de décision dans le	Direction des affaires juridiques	Données d'identité, Coordonnées, Informations d'ordre professionnel, Vie personnelle, Informations d'ordre financier et économique, Informations de connexion Durée de conservation : 10ans	Les membres des commissions et conseils siégeant auprès des ministres chargés de la santé, les membres des cabinets des ministres ainsi que les dirigeants, personnels de direction et d'encadrement et les membres des instances	Interne aux ministères sociaux et aux opérateurs concernés. Les données sont rendues publiques à l'exclusion des liens de parenté et les montants

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement (et co-RT)	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	champ de la santé publique et de la sécurité sanitaire).			collégiales,-de certaines autorités du secteur sanitaire. Les agents en charge de l'instruction des déclarations	des participations financières.
Demandes d'agrément des associations d'usagers du système de santé	Instruction des demandes d'agrément des associations d'usagers du système de santé par la commission nationale d'agrément	Direction des affaires juridiques	Données d'identité, Coordonnées, Informations d'ordre professionnel Durée de conservation : 7 ans après la date d'agrément	Représentants des associations d'usagers du système de santé	Représentants des associations et agents publics au niveau national et territorial
Espaces de travail collaboratifs de la DAJ	Gestion des espaces de travail collaboratifs (ECU, SharePoint...) Mise à disposition d'information professionnelle, gestion des droits au sein de cet espace collaboratif de travail et de tracer les actions effectuées par chacun	Direction des affaires juridiques	Données d'identité, Coordonnées Durée de conservation : jusqu'au départ ou changement de fonction de l'agent	Le personnel, les services déconcentrés, agents concernés	Interne aux ministères sociaux
Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires	Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales : gestion du personnel, gestion administrative, gestion des	Direction des affaires juridiques	Données d'identité, Coordonnées, Vie personnelle, Informations d'ordre professionnel, Moyens de	Hiérarchie, agents Candidats	Interne aux ministères sociaux

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement (et co-RT)	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
générales (BRHAG)	carrières et de la mobilité, formation, mise à disposition d'outils informatiques		paiement, Informations d'ordre financier et économique Durée de conservation : Au plus 5 ans après le départ de l'agent		
Gestion des réclamations DPD	Gestions des plaintes et réclamations reçues par le DPD et transmission aux entités concernées des ministères sociaux	Direction des affaires juridiques	Données d'identité, Coordonnées Selon l'objet de la saisine : Vie personnelle, Informations d'ordre professionnel, Informations d'ordre financier et économique, Informations de connexion, Données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD Durée de conservation : 5 ans	Plaignants, agents, agents de la CNIL saisissant les ministères sociaux, personnes en charge de répondre à toute ou partie de la saisine.	Les plaignants à l'origine de la demande, les agents des ministères sociaux dans la limite de leurs fonctions, les entités visées par la demande, la CNIL en particulier en cas de saisine émanant de la CNIL, tiers ou prestataire en charge de tout ou partie du traitement en cause, agents en charge de coopérer ou traiter la demande
Gestion du contentieux	Outil de gestion et de suivi des dossiers contentieux dans le périmètre des ministères sociaux	Direction des affaires juridiques	Données d'identité, Coordonnées Selon l'objet du contentieux : NIR, Vie personnelle, Informations d'ordre professionnel, Informations d'ordre financier et	Particuliers et personnes morales parties à un contentieux Agents publics dans la limite de leurs attributions	Agents des ministères sociaux ou éventuellement d'autres autorités publics ou experts dans la limite de leurs fonctions

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement (et co-RT)	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			économique, Informations de connexion, Données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD	Juridictions, autorités administratives et experts concernés	

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr)